

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CALVI-BALAGNE

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 38		
Présents 23	Absents 8	Procurations 7
VOTE PUBLIC		
Pour 30	Contre 0	Abstentions 0

Date de convocation 16/04/2014

Date d'affichage :

OBJET :

**ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES
DE CANTONE**

3^e TRANCHE

**ACQUISITION D'UNE PARCELLE A
DESTINATION DE VOIRIE**

Certifié exécutoire par le
Président, compte tenu de la
réception en Sous-Préfecture.

Délibération transmise à la
Sous-Préfecture de CALVI,
le

L'an deux mil quatorze, et le vingt-deux du mois d'avril, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Gilles BRUN, Président.**

Présents : MM. G. BRUN – FX. ACQUAVIVA – D. ANDREANI – L. ANDREANI - MP . ANTONELLI - R. BARTHELEMY – I. BENIGNI - S. BERENI – D. BICCHIERAY - S. DOMINICI – J. EMMANUELLI – A. FALCUCCI – J. GUGLIELMACCI - P. GUGLIELMACCI – P. JACQ – M. LUCIANI - FM. MARCHETTI JM. NOBILI – E. ORSINI – M. PARIGGI – L. PINELLI – J. ROBICHON – A. SANTINI.

Absent(s) : MM. JB. CECCALDI - J. LUCIANI – JP. PINELLI – R. POIRON – MJ. SALVATORI – G. SELLIER - F. SEVEON – P. SIMEONI

Absent(s) ayant donné procuration : MM. P. GUIDONI à FM. MARCHETTI – N. MARIANI à JM. NOBILI – E. MUNIER à I. BENIGNI – J. PAOLINI à J. GUGLIELMACCI – R. SANTELLI à D. ANDREANI – JM. SEITE G. BRUN – E. SUZZONI à A. SANTINI

Secrétaire : D. BICCHIERAY

Le Président rappelle aux membres de l'assemblée le projet d'extension de la zone d'activités de Cantone, constituant la 3^e tranche du lotissement située sur les parcelles E 630 et E 631 pour une superficie globale de 52 601 m² pour lesquelles la communauté de communes Calvi Balagne est propriétaire.

L'avant projet du cabinet de maîtrise d'œuvre propose une voie desservant la partie Est du lotissement permettant de relier la voie principale du nouveau lotissement au rond point existant de la seconde tranche à proximité du dépôt des services techniques de la communauté de communes. Il sera ainsi possible d'accéder au nouveau lotissement par l'extrémité de la zone.

Dans un souci de bonne gestion et de cohérence de circulation, le Président propose de se rendre acquéreur de la parcelle cadastrée E 634 pour une superficie de 1 240 m², propriété privée de la Ville de Calvi.

Le Président propose à l'assemblée d'approuver l'achat de cette parcelle pour la somme de 24 800 € au prix de 20 € pour une cohérence tarifaire de l'ensemble de l'extension de la zone.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet d'acquisition de la parcelle E634 auprès de la Ville de Calvi pour une surface de 1 240 m² pour un prix de 24 800 € à destination de voirie du projet d'extension de la zone d'activités de Cantone à Calvi.

HABILITE le Président à signer tout acte relatif à cette acquisition.

Fait et délibéré, le 22 avril 2014

Pour copie conforme

Le Président

